



Pacific Pilotage
Authority Canada

Administration de pilotage
du Pacifique Canada

EXAMEN POUR PILOTES DE NAVIRES CÔTIERS

L'Administration de pilotage du Pacifique tiendra une séance d'examens pour apprentis pilotes en octobre 2017 dans le but de dresser une liste de candidats qualifiés pour devenir apprentis pilotes dans les secteurs 2, 3, 4 et 5 (EAUX CÔTIÈRES) de la région relevant de l'Administration de pilotage du Pacifique.

Pour des renseignements sur les exigences relatives à la certification et au temps de service en mer, reportez-vous aux articles 4 et 5 du *Règlement sur le pilotage dans la région du Pacifique*. Vous trouverez le Règlement sous la rubrique *Renseignements corporatifs* de notre site Web www.ppa.gc.ca.

Les candidats doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents et disposés à subir une vérification policière ainsi qu'un examen médical qui déterminera leurs aptitudes physiques et mentales à exercer les fonctions d'un pilote.

Les candidats qui croient avoir les qualités requises sont priés de communiquer par écrit à l'adresse suivante pour obtenir des formulaires de demande avant **le vendredi 17 mars 2017 à 15h30**:

Examen
a/s Directeur des opérations maritimes
Administration de pilotage du Pacifique
1130, rue Pender Ouest, bureau 1000
Vancouver (C.-B.) V6E 4A4
exams@ppa.gc.ca

Une séance d'information sur "Comment devenir un pilote côtier" se tiendra à l'Administration de pilotage du Pacifique **le vendredi 7 avril à 10h**. Quiconque envisage ce choix de carrière passionnant devrait assister à cette séance gratuite pour bien comprendre la marche à suivre. Vous devez vous inscrire à l'avance en envoyant via courriel votre nom et numéro de téléphone à infosession@ppa.gc.ca



Pacific Pilotage
Authority Canada

Administration de pilotage
du Pacifique Canada

EXAMEN POUR PILOTES DE NAVIRES SUR LE FLEUVE FRASER

L'Administration de pilotage du Pacifique tiendra une séance d'examens pour apprentis pilotes en octobre 2017 dans le but de dresser une liste de candidats qualifiés pour devenir apprentis pilotes dans le secteur 1 (FLEUVE FRASER) de la région relevant de l'Administration de pilotage du Pacifique.

Pour des renseignements sur les exigences relatives à la certification et au temps de service en mer, reportez-vous aux articles 4 et 5 du *Règlement sur le pilotage dans la région du Pacifique*. Vous trouverez le Règlement sous la rubrique *Renseignements corporatifs* de notre site Web www.ppa.gc.ca.

Les candidats doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents et disposés à subir une vérification policière ainsi qu'un examen médical qui déterminera leurs aptitudes physiques et mentales à exercer les fonctions d'un pilote sur le fleuve Fraser.

Les candidats qui croient avoir les qualités requises sont priés de communiquer par écrit à l'adresse suivante pour obtenir des formulaires de demande avant **le vendredi 24 mars 2017 à 15h30**:

Examen
a/s Directeur des opérations maritimes
Administration de pilotage du Pacifique
1130, rue Pender Ouest, bureau 1000
Vancouver (C.-B.) V6E 4A4
exams@ppa.gc.ca